

ARRÊTÉ PORTANT CONSTAT D'ABSENCE DE DEPOT DE LISTE DE CANDIDATURES
-
**ELECTIONS AU CONSEIL DES DEPARTEMENTS DE L'UFR SCIENCES D'AIX-
MARSEILLE UNIVERSITE**
SCRUTIN DES 18 et 19 octobre 2021

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du collège usagers des départements et du service pluridisciplinaire de l'UFR Sciences en date du 10 septembre 2021 et notamment son article 8-1;

Article 1^{er} :

Aucune liste de candidatures n'a été déposée au terme du délai de dépôt prévu par l'article 8-1 de l'arrêté précité pour le collège USAGERS des départements de biologie, chimie, mathématiques et du service pluridisciplinaire. Par conséquent, les scrutins concernés n'auront pas lieu aux dates prévues.

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 3 :

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 8 octobre 2021

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES**

Laurence MOURET

